



Rapport Annuel 2023

Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024

1. Présentation du rapport

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service. Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre du contrat.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-5 et L 1413-1.

2. La compétence eau potable : description et organisation

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien exerce depuis le 1^{er} janvier 2013 la compétence « eau potable ».

La Communauté de Communes intervient sur les 14 communes du Pilat Rhodanien.



La mission principale du service public de l'eau potable est d'assurer la fourniture en eau potable de la population intercommunale.

En premier lieu, pour pouvoir distribuer de l'eau à toute une population, il faut la produire, c'est-à-dire pomper de l'eau souterraine grâce à un forage ou de l'eau superficielle grâce à un captage dans le lit d'un cours d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024

En second lieu, cette eau produite doit être traitée pour respecter les normes de qualité précisées par le Code de la Santé Publique, et fournir une eau dont les paramètres doivent être constants à toute heure et en tout point du réseau. Ce traitement peut être très simple lorsque l'eau captée est de bonne qualité, ou plus complexe.

La dernière étape est l'acheminement de cette eau traitée jusqu'au robinet de l'utilisateur, ce qui nécessite un réseau de distribution.

Différents acteurs peuvent être chargés de ces opérations. La collectivité a opté pour une gestion via une délégation de service public avec l'entreprise SAUR. Depuis 2022, un seul contrat recouvre l'intégralité du périmètre intercommunal.

3. Caractérisation technique du service (indicateurs réglementaires)

3.1 Le territoire desservi

Le service est géré au niveau	Intercommunal
Caractéristiques	EPCI
Compétences	Production, Transfert et Distribution
Territoire desservi	Bessey, Chavanay, Chuyer, La Chapelle Villars, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint Appolinard, Saint Michel sur Rhône, Saint Pierre de Bœuf, Véranne, Vérin,
Existence d'une CCSPL	Non
Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L 2224-7-1 du CGCT	Oui (approuvé le 31/03/2021)
Existence d'un règlement de service	Oui (approuvé le 22/09/2014)
Existence d'un schéma directeur	Oui (approuvé le 31/03/2021)

3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public (contrat de concession) par la société SAUR depuis le 01 janvier 2020. La date effective de fin de contrat est le 31 décembre 2027.

Ce nouveau contrat met fin à des ex-contrats dont les dates de début étaient antérieures à celle de la prise de compétence « eau potable » de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Ils deviennent aujourd'hui des unités de distribution, ces ex-contrats étaient nommés :

- Syndicat Rhône-Pilat
- Syndicat de la Fontaine de l'Oronge
- Syndicat Roisey Malleval Bessey
- Syndicat de Production
- Commune de Saint Pierre de Bœuf
- Commune de Saint Appolinard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le contrat de la CCPR intègre le secteur de Chavanay bourg, dernier périmètre où subsistait un contrat historique (fin de contrat au 31 décembre 2021).

3.3 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public de l'eau potable dessert **8909 abonnés** (8831 en 2022) avec **9112 branchements** en 2023 (*pour mémoire 9006 en 2022*).

Le détail des branchements par commune est disponible ci-dessous.

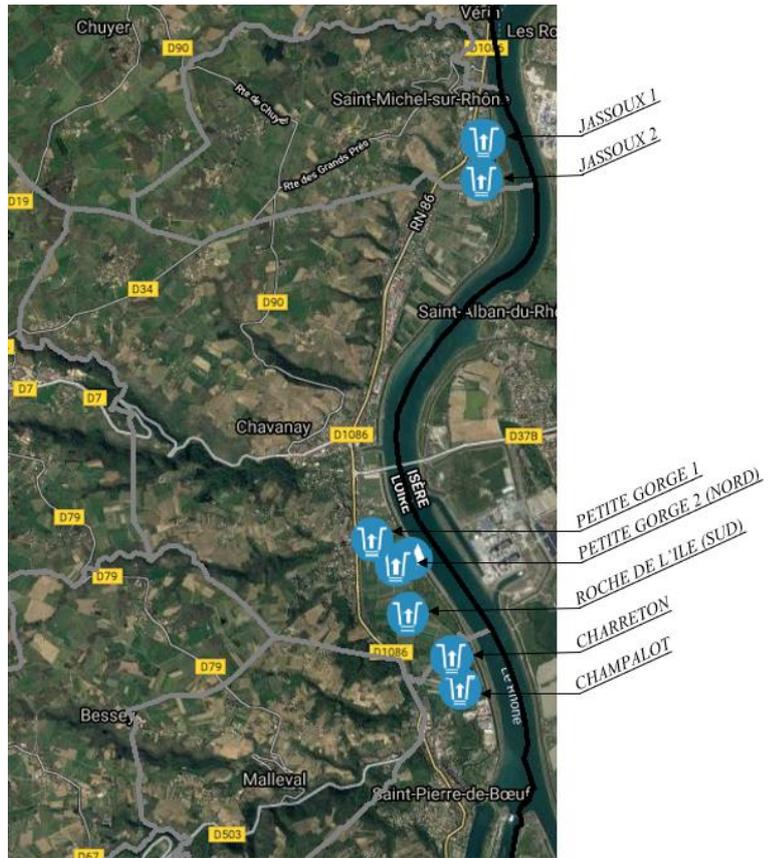
Commune	Nb branchements 2023 (évolution/(n-1))
BESSEY	227 (-1)
CHAVANAY	1616 (+16)
CHUYER	376 (+4)
LA CHAPELLE-VILLARS	238 (+7)
LUPE	167 (+3)
MACLAS	1009 (-2)
MALLEVAL	323 (+4)
PELUSSIN	2045 (+7)
ROISEY	507 (+8)
SAINT-APPOLINARD	357 (+4)
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	432 (+2)
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	945 (+33)
VERANNE	503 (+18)
VERIN	367 (+3)
TOTAL	9 112 (+106)

3.4 Eaux brutes

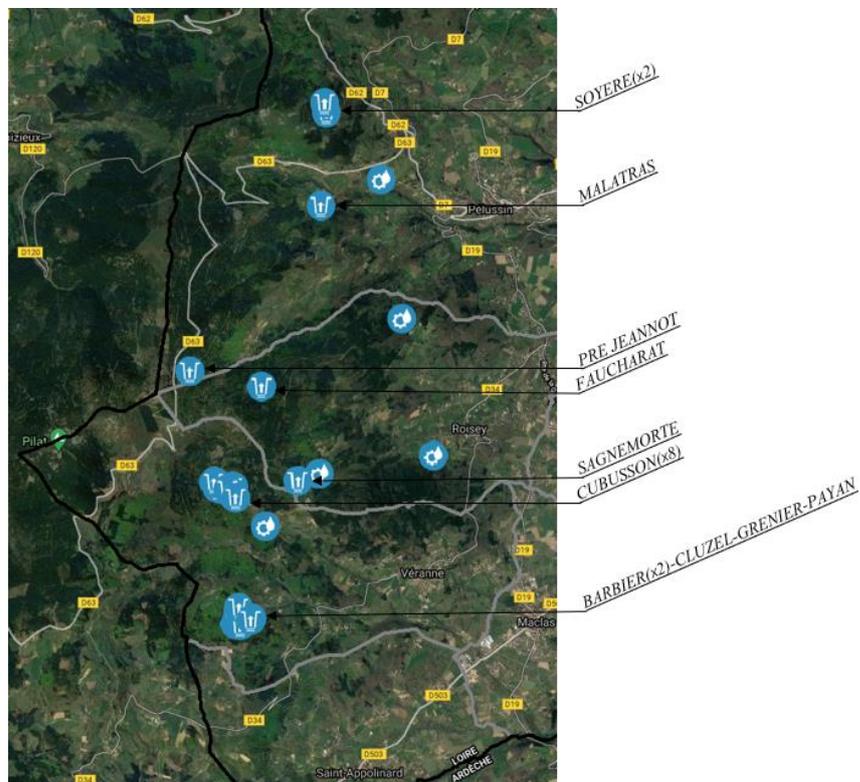
Le service public d'eau potable a produit **1 263 105 m³** d'eau en 2023 (*en 2022 pour mémoire, 1 331 376 m³*). L'eau est produite via les puits du Rhône ainsi que les sources du Pilat. L'ensemble de ces ressources sont représentées sur les schémas en page suivante.

En 2023, **70,0 %** de cette production provient de la nappe du Rhône et **30,0 %** des sources du Pilat (*pour mémoire en 2022 : 74,7% par la nappe du Rhône et 25,3% par les sources du Pilat*). La part des sources progresse, à la faveur d'une année 2023 moins sèche que 2022.

Les puits de la nappe alluviale du Rhône :



Les sources du Pilat :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

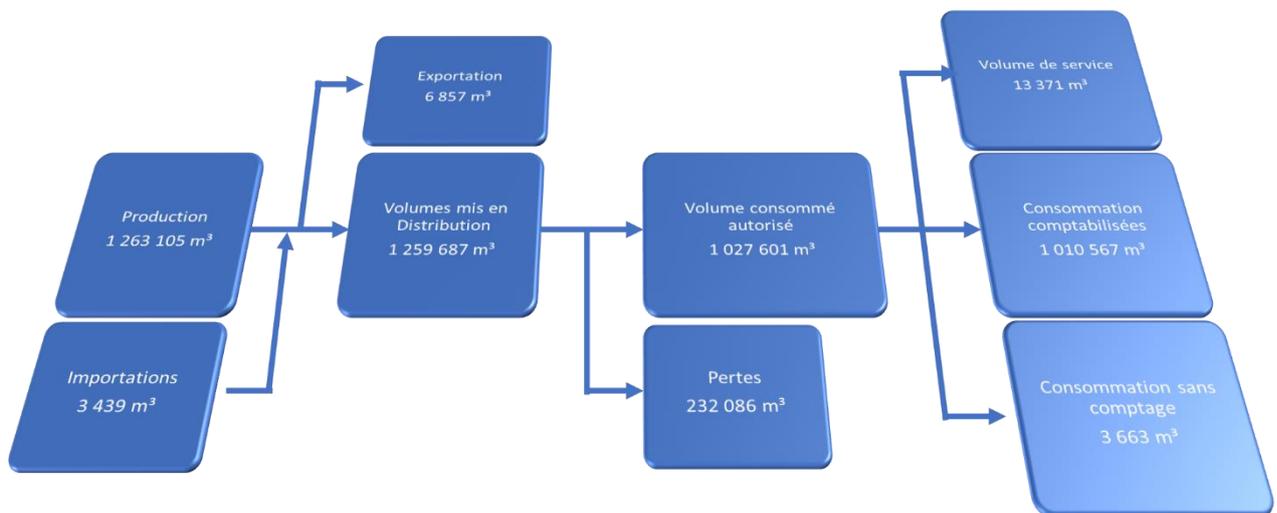
042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024

3.5 Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre en 2023 (volumes ramenés à 365 j)



En 2023, le service a importé 3439 m³ et exporté 6857 m³. Le service a vendu 1 010 567 m³ d'eau aux abonnés (pour mémoire 3962 m³ importés et 8356 m³ exportés en 2022, et 1 106 360 m³ vendus).

En 2023, le volume de consommation sans comptage est de 3 663 m³ (pour mémoire 2227 m³ en 2022). Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine...).

Enfin, le volume de service en 2023 est de 13 371 m³ (pour mémoire 14 076 m³ en 2022). Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir, traitement, analyseurs...).

Le détail des volumes consommés par commune est présenté ci-contre (volumes relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève, non ramenés à 365j).

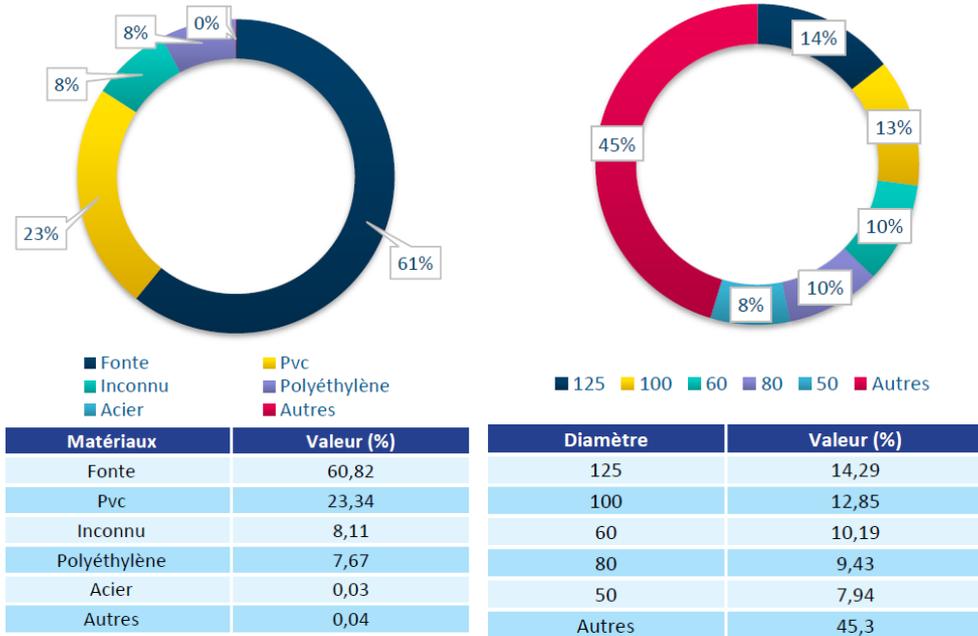
Les volumes consommés par tranche est présenté en annexe.

Commune	2023
BESSEY	21 484
CHAVANAY	117 390
CHUYER	36 899
LA CHAPELLE-VILLARS	27 909
LUPE	13 132
MACLAS	179 828
MALLEVAL	28 355
PELUSSIN	292 030
ROISEY	35 496
SAINT-APPOLINARD	27 990
SAINT-MICHEL-SUR-RHONE	39 625
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF	74 807
VERANNE	32 810
VERIN	30 207
Total	957 962

3.6 Linéaire de réseau

Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de **351,809 kilomètres** au 31/12/2023 (pour mémoire 351,842 en 2022).

Répartition du linéaire de réseau par matériaux (à gauche) et diamètre (à droite)



4. Tarification de l'eau

Tarifs (abonnés particuliers)

		2023	2024
PART COLLECTIVITE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	30,6	32,74
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	De 0 à 120 m3	0,566	0,606
	De 121 à 150 m3	0,566	0,727
	De 151 à 200 m3	0,566	0,909
	Au-delà de 200 m3	0,566	1,212
PART DELEGATAIRE			
Part fixe (€HT/an)	Abonnement	45,52	47,11
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	Au volume (par m3)	0,886	0,917
TAXES ET REDEVANCES			
TVA		5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau	0,07	0,07
	Pollution domestique	0,28	0,29

Facture d'eau type 120m3

FACTURE TYPE	au 01/01/2023	au 01/01/2024
PART COLLECTIVITE		
Part fixe annuelle	30,60	32,74
Part proportionnelle	67,92	72,72
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	98,52	105,46
PART DELEGATAIRE		
Part fixe annuelle	45,52	47,11
Part proportionnelle	106,32	110,04
Montant HT de la facture 120 m3 revenant au délégataire	151,84	157,15
TAXES ET REDEVANCES		
Redevances	42	43,20
TOTAL HT	292,36	305,81
TVA	16,08	16,81
TOTAL TTC	308,44	322,62
Prix TTC au m3	2,57	2,69

La facturation est effectuée à une fréquence semestrielle.

5. Indicateurs de performance

5.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Point de mise en distribution		Eau distribuée	
	Nombre de prélèvements 2023	Prélèvements non conformes 2023	Nombre de prélèvements 2023	Prélèvements non conformes 2023
Bactériologique	52	0	84	0
Physico-Chimie	70	3	100	1

Les taux de conformité sur le contrôle sanitaire exercé par l'ARS sur l'eau au point de mise en distribution ou sur l'eau distribuée en 2023 sont de 100% sur les paramètres biologiques. Concernant la physico-chimie, le taux de conformité est de 95% sur l'eau au point de mise en distribution et de 99% sur l'eau distribuée.

Les non-conformités ont concerné à deux reprises le paramètre turbidité, et à deux reprises le paramètre « somme des 20 PFAS ». Concernant les perfluorés (PFAS), les ressources concernées ont été déconnectées du réseau.

En complément, l'exploitant réalise également des prélèvements en vue d'analyse dans le cadre de son auto-contrôle. Les analyses suivantes ont été réalisées (nb de prélèvements et taux de conformité) :

Analyses	Eaux brutes	Point de mise en distribution	Eau distribuée
Bactériologique	1	1 (100%)	36 (100%)
Physico-Chimie	54	10 (100%)	58 (100%)

Aucune non-conformité, bactériologique ou physico-chimique, n'a été constaté lors des auto-contrôle du délégataire en 2023.

5.2 Indicateur de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution :

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau 2023 : **81,68%** (pour mémoire 84,7% en 2022).

- Indice linéaire de pertes en réseau :

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024

d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes 2023 : **1,81** m³/j/km (pour mémoire 1,59 m³/j/km en 2022)

5.3 Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2023	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
Total Partie A : (Sur 15 points)			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	91,57%	14 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023	322,143	Km
Sur 15 points	VP.241	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	80,62%	13 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2023	283,625	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2023	351,809	Km
Total Partie B : (Sur 30 points)			27 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	10 points
	-	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
	-	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	OUI	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	NON	0 points
Total Partie C : (Sur 75 points)			60 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
	P103.2B	VALEUR DE L'INDICE	102 points / 120 points	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024

6. Le budget du service eau potable en 2023

6.1 Bilan global

Les dépenses et recettes du budget annexe du service de l'eau en 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous (distinction en sections de fonctionnement et d'investissement, résultats antérieurs inclus) :

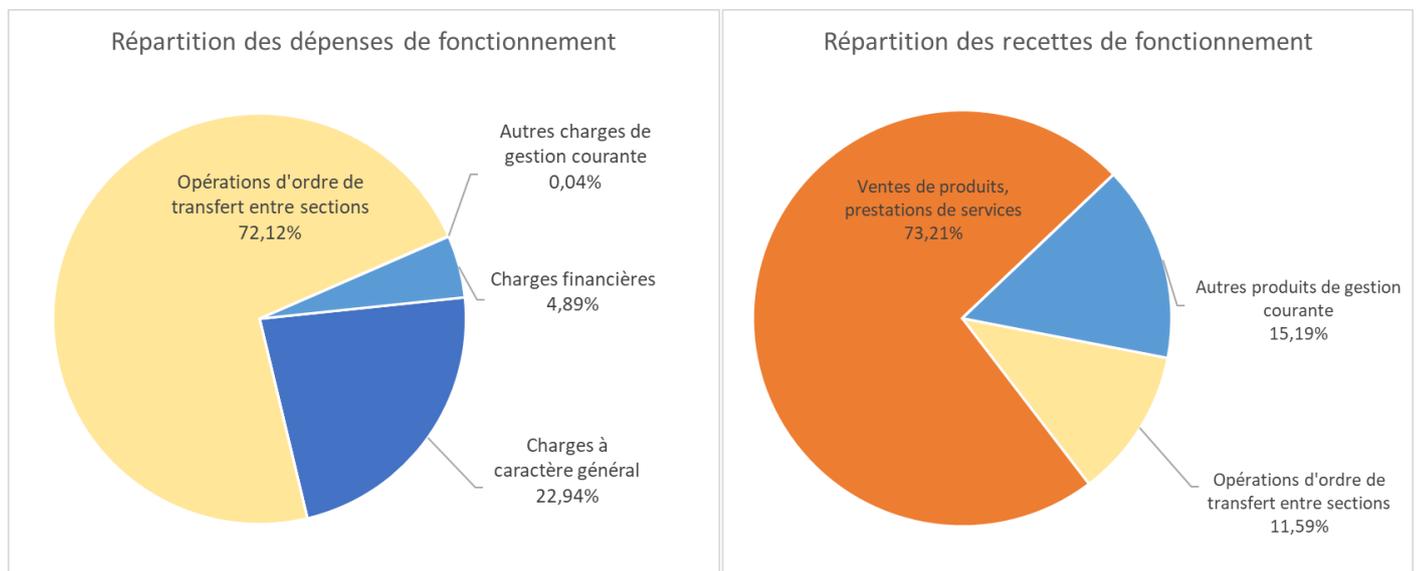
		Fonctionnement	Investissement
Réalisé 2023	Dépenses	705 755,44 €	515 991,50€
	Recettes	1 778 719,61 €	1 168 784,80 €
	Total	+1 072 964,17 €	+ 652 793,30 €
Reports 2023	Dépenses	/	1 217 300,00 €
	Recettes	/	/
	Total	/	-1 217 300,00 €
Solde 2023		+1 072 964,17 €	-564 506,70 €
		508 457,47 €	

La nature des dépenses et recettes par section est précisée ci-après.

6.2 Dépenses & recettes de fonctionnement (sur l'année, report antérieur exclu)

Concernant la section de fonctionnement, les charges à caractère général recouvrent notamment les redevances versées à l'Agence de l'eau, le remboursement de frais inter-budgets (remboursement d'une quote-part des frais généraux au budget général, remboursement de frais de personnels...), ou les prestations des chambres d'agricultures pour le programme de préservation des captages prioritaires.

En recettes, les « ventes de produits et prestations de services » sont très majoritairement constituées par les recettes de la surtaxe (facturation des abonnés perçus par le délégataire et partiellement reversée à la CCPR).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024

Publication : 04/11/2024

6.3 Dépenses & recettes d'investissement (sur l'année, report antérieur exclu)

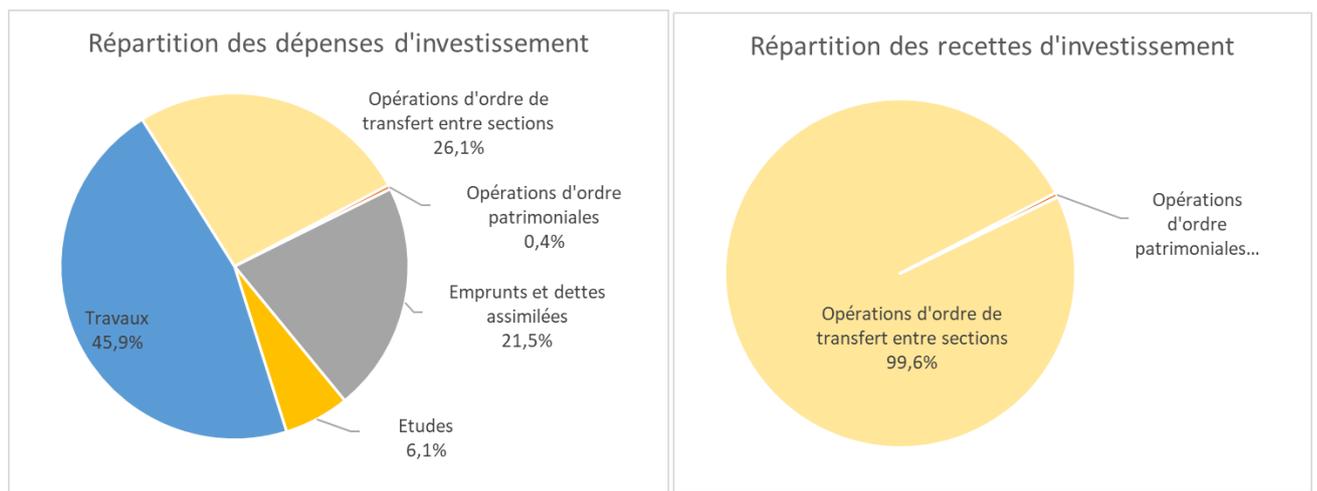
Concernant les investissements, les travaux et études suivants ont été financés (*les lignes suivies d'un astérisque correspondent à des études/travaux réalisés en partie sur l'année, mais sans dépenses sur l'exercice budgétaire*) :

- **Pour les études :**

- Maitrises d'œuvre pour les travaux de protection des puits de Jassoux contre les eaux pluviales de la RD 1086, à Chavanay d'une part et à St-Michel d'autre part
- Maitrise d'œuvre pour les travaux de reprise du réseau à Luzin (Chavanay)
- Maitrise d'œuvre pour le doublement de la canalisation principale de Jassoux
- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du puits de Grand Val*

- **Pour les travaux :**

- Rachat du parc compteurs de Chavanay (solde du contrat échu en 2021)
- Solde du programme pluriannuel de renouvellement des réseaux d'eau potable lancé en 2018
- Solde du marché pluriannuel de reprise des branchements plomb présents sur le territoire intercommunal,
- Travaux de reprise du réseau et reprise des branchements à Luzin, en groupement avec la commune de Chavanay
- Travaux de protection des puits de Jassoux contre les eaux pluviales de la RD 1086 à Chavanay
- Travaux réseaux divers (reprise branchement, mise en place de vidange...)
- Prestations diverses préalables à travaux de réseaux (topo, annonces légales...)



6.4 Abandon de créance ou versement à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du Code de l'Action Sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante.

En 2023, le service a accordé **479 € d'abandon de créances**.

6.5 Irrécouvrables

En 2023, le délégataire a déclaré pour le compte de la communauté de communes une somme d'irrécouvrables dont le montant s'élève à **39 369 euros** (donnée CARE 2023).

7. Projets d'amélioration

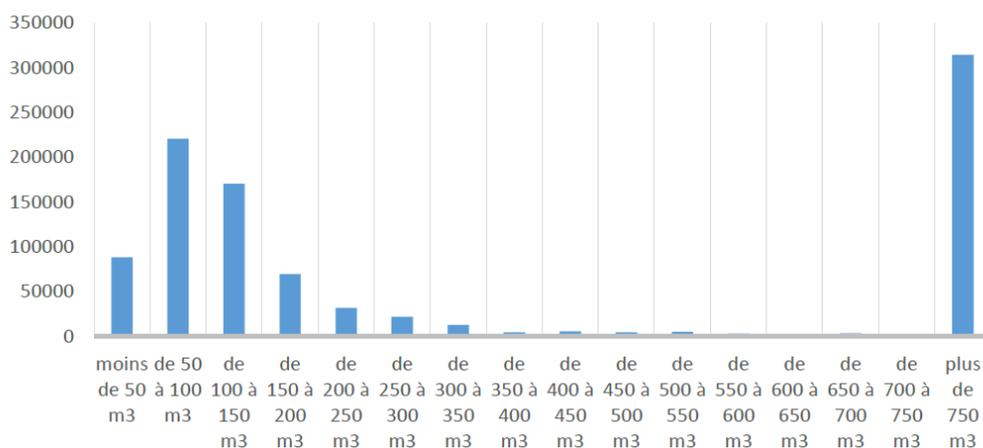
- Interconnexion des UDI Fontaine de l'Oronge et Roisey Bessey Mallevall à Goëly
- Amélioration des Sources de Cubusson : chambre de neutralisation
- Renouvellement et amélioration du poste électrique de la station de Jassoux

ANNEXE (extraits du RAD 2022 SAUR)

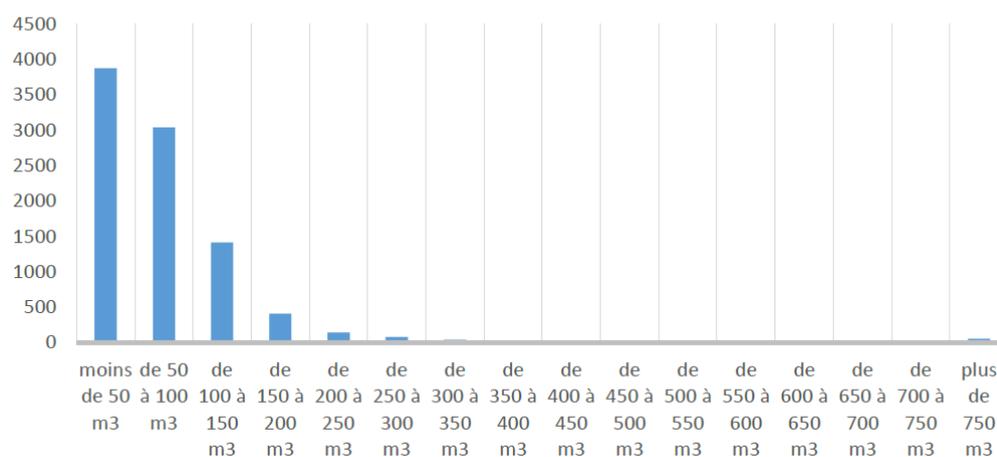
Spectre des consommations

Tranche	Volumes Consommés comptabilisés par tranche en m ³	Nombre de branchements
moins de 50 m ³	88140	3878
de 50 à 100 m ³	220229	3038
de 100 à 150 m ³	170296	1414
de 150 à 200 m ³	69245	405
de 200 à 250 m ³	31554	143
de 250 à 300 m ³	21780	80
de 300 à 350 m ³	12588	39
de 350 à 400 m ³	4530	12
de 400 à 450 m ³	5417	13
de 450 à 500 m ³	4650	10
de 500 à 550 m ³	4730	9
de 550 à 600 m ³	2817	5
de 600 à 650 m ³	2499	4
de 650 à 700 m ³	3353	5
de 700 à 750 m ³	2192	3
plus de 750 m ³	313942	54

Répartition des consommations par tranche



Répartition du nombre de branchement par tranche



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20241024-2024_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024